

PROCÈS-VERBAL

Présidence : Michel CALLOT.

Membres présents :

Yannick **POUEY**, Secrétaire général ; Gilles **DA COSTA**, Trésorier général ; Patrick **CLUZAUD**, Vice-Président ; Sylvain **DUPLOYER**, Vice-Président ; Éric **JACOTÉ**, Vice-Président ; Marc **TILLY**, Vice-Président ; Cathy **MONCASSIN**, Vice-Présidente ; Marie-Françoise **POTEREAU**, Vice-Présidente (en visioconférence).

Assistent également à la réunion :

Magali **DELLA SCHIAVA**, Assistante du Président ; Christophe **MANIN**, Directeur technique national ; Nicolas **ANDRÉ**, Directeur des Événements et de la Réglementation Sportive ; Christophe **XHONNEUX**, Directeur financier et Directeur des Ressources Humaines ; Éric **MEINADIER**, médecin en charge de la surveillance médicale réglementaire ; Fabien **RAFFOUX**, Directeur des systèmes d'information ; Ludivine **DESMONTS-MORNET**, Directrice Communication et Marketing ; Xavier **JAN**, Président de la LNC (en visioconférence).

Excusé :

Christophe **LAVERGNE**, Directeur juridique.

Ordre du jour

I.	OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT	3
II.	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 12 OCTOBRE 2023	3
III.	INFORMATIONS GÉNÉRALES	3
1.	Statistiques	3
2.	Résultats	4
3.	Événements	5
4.	UCI/UEC.....	6
5.	MINISTÈRE/DIGES.....	6
6.	COJO	6
7.	CNOSF	6
8.	Activité fédérale	6
9.	RH	7
10.	Numérique.....	8
IV.	INTERVENTIONS DU PRÉSIDENT DE LA LNC, DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL ET DU MÉDECIN COORDONNATEUR DE LA MÉDECINE RÉGLEMENTAIRE.....	8
1.	Président de la LNC	8
2.	Médecin coordonnateur de la médecine réglementaire.....	9
3.	Directeur technique national.....	10
V.	PLAN DE FÉMINISATION	12
VI.	COMMISSIONS	12
1.	Piste	12
2.	Route.....	13
VII.	DÉVELOPPEMENT, MARKETING ET COMMUNICATION	14
VIII.	POINT PARIS 2024	15
IX.	FINANCES	15
X.	CONGRÈS FÉDÉRAL	21
XI.	CONSEIL NATIONAL DES PRÉSIDENTS DES COMITÉS RÉGIONAUX 24 ET 25 NOVEMBRE 2023	22
XII.	ÉPREUVES OFFICIELLES.....	22
XIII.	QUESTIONS DIVERSES.....	23

I. OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du Bureau Exécutif.

Il annonce qu'il ne pourra pas suivre la totalité de ce Bureau Exécutif en raison de la tenue d'un Comité directeur extraordinaire du CNOSF convoqué par David LAPPARTIENT. La présidence sera alors assurée par le Secrétaire général.

Il présente Line DA COSTA qui a rejoint la FFC en tant qu'alternante. Elle travaillera auprès de Magali DELLA SCHIVA et de Ludivine DESMONTS-MORNET.

II. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 12 OCTOBRE 2023

Le procès-verbal de la réunion du Bureau Exécutif du 12 octobre 2023 est approuvé à l'unanimité.

III. INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. Statistiques

Yannick POUHEY annonce que le nombre de licenciés s'élève à 15 940 au 31 octobre 2023, soit une hausse de plus de 35 % par rapport au 31 octobre 2022.

La situation des Comités Régionaux métropolitains est globalement satisfaisante dans la mesure où ils connaissent tous une certaine avance, même si celle-ci diffère d'un comité à l'autre. Il est fort possible que cette hétérogénéité résulte du degré d'accompagnement mis en place dans les comités. Quant aux territoires ultramarins, les statistiques demeurent positives.

Bien que la situation générale soit pour l'heure assez positive, elle ne présage aucunement de l'atterrissage. En tout cas, il est évident que le processus de dématérialisation de la prise de licence est pleinement intégré.

La FFC compte 2 207 licenciées (+663 femmes) qui représentent 13,84 % des effectifs.

En ce qui concerne les familles de disciplines, elles connaissent toutes une évolution favorable :

- Cyclisme dit traditionnel : +54 %.
- VTT : +39 %.
- BMX : 19 %.
- Autres disciplines : +120 %.

La situation des blocs de licences est également positive, excepté les licences d'arbitres internationaux (deux licences en moins) et les licences d'animateur/animateur régional.e (une licence en moins).

Actuellement, les demandes de prises de licences Jeunes se révèlent assez nombreuses. Il est à espérer qu'elles augurent d'une performance plus positive que celle de 2023.

Au 13 novembre 2023, la FFC compte déjà 653 titres temporaires de participation. Ce nombre assez élevé témoigne incontestablement de la pertinence de leur raison d'être.

Fabien RAFFOUX annonce que le nombre de licences pour 2023 s'établit à 107 872 au 14 novembre 2023. Les licences présentes dans le système s'élèvent à 108 137 et 2 022 dossiers sont en attente dans les clubs. La DSI lancera une analyse concernant ces dossiers afin d'appréhender les raisons des blocages.

Pour la saison 2024, le nombre de licences validées au 13 novembre 2023 s'élevait à 22 555 et le nombre de licences présentes dans le système s'établissait à 27 249. À date, le nombre de licences enregistrées est supérieur à celui de 2022 et 2023.

La population des nouveaux licenciés est en augmentation de 121 %, et celle des renouvellements affiche une évolution de 117 % (est considéré comme renouvellement le licencié ayant pris une licence les deux années précédentes).

Le Président remarque que la forte progression des nouveaux licenciés constitue une avance indéniable pour la FFC en matière de statistiques. De manière plus générale, il tient à saluer les performances actuelles.

Yannick POUHEY alerte sur la situation des Access Route qui est fortement dépendante des calendriers régionaux. Aussi est-il important d'apporter les correctifs *ad hoc* pour continuer à attirer cette population.

2. Résultats

Le Président se réjouit de la cinquième place du classement UCI obtenue par les cyclistes hommes Route qui permet à l'Équipe de France d'avoir quatre athlètes qualifiés pour les Jeux olympiques Paris 2024.

Lors de la Coupe du monde de BMX, Romain MAHIEU a décroché la victoire finale, laquelle consacre une saison exceptionnelle pour les pilotes français.

Les Championnats d'Europe de Cyclo-cross qui se sont tenus à Pontchâteau ont vu la victoire des équipes françaises en U19 chez les femmes et chez les hommes, ainsi que celle du relai par équipe.

Éric JACOTÉ fait part également du beau doublé français réalisé lors du Championnat du monde de XCE lors desquels Titouan PERRIN-GANIER a décroché son sixième titre mondial et Lorenzo SERRES la médaille d'argent.

3. Événements

Le Président adresse ses remerciements à toutes les équipes d'organisation ayant œuvré à la réussite des Championnats d'Europe de Pontchâteau, et ce, malgré des conditions climatiques difficiles.

Les Championnats du monde de Cyclo-cross 2025 qui auront lieu à Liévin ont été présentés le 18 octobre 2023. Une présentation de l'événement sera également faite à Tabor où le passage de relais s'opérera avec l'organisateur 2024.

S'agissant des Championnats du monde 2027, un rendez-vous s'est tenu au ministère le 25 octobre 2023 avec une forte présence de l'État au travers de la participation du préfet CADOT, du conseiller sport du Président de la République, du directeur de la DIGES, du directeur de cabinet de la ministre des Sports, ainsi que deux de ses conseillers. Cette présence donne à voir la considération portée par l'État à cet événement. Les sujets abordés durant ce rendez-vous avaient notamment trait à la dotation de l'État et à la construction de l'aréna qui fera probablement l'objet de recours. Ce dernier point sera réévalué dans six mois à la lumière de la volumétrie des recours. À l'initiative du préfet CADOT, des réunions de coordination avec le département de la Haute-Savoie ont été programmées le 16 novembre et le 6 décembre 2023. Par ailleurs, le dépôt de l'organigramme opérationnel et du budget validé par l'UCI qui devait intervenir le 31 décembre 2023 a été reporté au 30 juin 2024. Enfin, le Président de la FFC a rencontré le 24 octobre le futur directeur des événements de la Haute-Savoie qui intégrera ses fonctions en janvier 2024.

Avec plus de mille participants, la première édition du Gravel Fever, première opération organisée par la filiale France Vélo Événements, a été une réussite. À noter que les marques présentes sur le salon ont manifesté leur intérêt pour cet événement.

Patrick CLUZAUD confirme la satisfaction des exposants. Pour autant, il tient à signaler la crise qui touche l'univers du cycle et qui affecte fortement de nombreux partenaires. Ce sujet est une réelle source d'inquiétudes.

Le Président indique qu'il importe de suivre de près cette situation.

Yannick POUHEY fait valoir la qualité remarquable des services et des prestataires qui étaient présents durant le Gravel Fever, ainsi que le nombre de participants qui donnent à voir des perspectives très intéressantes et un potentiel indéniable.

Ludivine DESMONTS-MORNET annonce qu'un questionnaire sera envoyé aux participants du Gravel Fever afin d'appréhender les points pouvant être améliorés pour la prochaine édition.

S'agissant de la gestion des réseaux sociaux, les retours ont été extrêmement positifs.

Le Président souligne que les logiques économiques diffèrent entre cet événement qui bénéficie d'une logique d'entreprise et des événements tels que les Championnats de France, et qu'il convient de s'appuyer sur ces deux dynamiques.

4. UCI/UEC

Le Président relate ses échanges avec Enrico DELLA CASA, le président de l'UEC, concernant le sujet de sous-traitance des organisations par l'UCI — sous-traitance qui sur les modèles associés, et notamment sur les collectivités — et la problématique Route. Ces préoccupations semblent de plus en plus partagées par les principales fédérations européennes.

5. MINISTÈRE/DIGES

Le Président évoque son rendez-vous du 3 novembre avec la directrice des Sports pour le bilan intermédiaire du Contrat de Délégation auquel participait également Christophe MANIN. Cet échange de qualité a confirmé que la FFC respectait ses obligations contractuelles et répondait aux commandes de l'État. Le Président tient à remercier les élus, la DTN et les services de la Fédération pour leur précieuse contribution.

6. COJO

Le Président déclare qu'une réunion s'est tenue entre le COJO et la FFC concernant la VUA et le déménagement de l'étage occupé par le Siège fédéral. À noter que les travaux relatifs au tri des archives ont été lancés.

7. CNOSF

Le Président relate la conférence de presse concernant la remise du dossier de candidature aux Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2030. Le président du CNOSF, la ministre des Sports et les présidents des régions concernées participeront au grand oral de présentation qui aura lieu le 21 novembre 2023. Pour rappel, deux autres pays ont fait part de leur candidature, la Suède et la Suisse.

8. Activité fédérale

Le Président relate les différents événements qui ont ponctué la vie fédérale :

- Les 19 et 20 octobre : des entretiens avec des dirigeants de structures N1 sur l'évolution du modèle amateur ont été organisés et conduits par Marc TILLY, Gilles ZOPPI et Nicolas ROUGEON.
- Le 22 octobre : la finale de la Coupe de France BMX s'est tenue à Troyes. Cet événement a permis de mesurer l'engagement de la collectivité et du club autour d'un nouvel équipement sportif.
- Le 25 octobre : le Tour de France 2024 a été présenté.

- Le 26 octobre : le Président a assisté aux trois jours de Grenoble issus de la mobilisation contre la destruction du vélodrome. Cette opération a rencontré un important succès populaire et a permis de relayer une image positive de l'activité vélo sur Piste.
- Le 4 novembre : le Président et Gilles DA COSTA ont animé une rencontre autour de la francophonie dont l'objectif était de relancer l'association francophone. À l'issue de cette rencontre, il a été décidé d'organiser prochainement un comité directeur officiel qui aura pour mission de remettre en place la gouvernance de l'association et d'organiser une Assemblée générale lors du prochain congrès UCI.
- Le 6 novembre : le Président, Marc TILLY et Jo BURDIN ont participé à l'installation des nouveaux membres de la CACG (Commission d'aide et de contrôle de gestion).

Le Président informe de la démission de monsieur Jean-Pierre CHÂTILLON de la Commission Nationale Polo vélo, et annonce la candidature de madame Isabelle CARLIER pour le remplacer.

Il soumet au vote du Bureau Exécutif la nomination de madame Isabelle CARLIER à la Commission Nationale Polo vélo en remplacement de monsieur CHÂTILLON.

La nomination de madame Isabelle CARLIER au sein de la Commission Nationale Polo vélo est approuvée à l'unanimité des votants.

Le Président explique que la Commission Nationale a pour projet de proposer à l'UCI un règlement international pour le Polo vélo.

Yannick POUHEY indique qu'il s'agit d'une initiative particulièrement importante dans la mesure où cette discipline sera présente lors des Championnats du monde de 2027 qui se dérouleront en Haute-Savoie et qu'aucun pays ne la pratique avec des règles identiques.

Il annonce que Stéphane MERRIEN, membre de la Commission Nationale Piste, a fait part de sa démission de la Commission Nationale Piste en raison de son nouveau statut de prestataire de la FFC. La fin de l'olympiade approchant, il ne sera pas remplacé.

Il appartient au Bureau Exécutif de valider cette démission.

9. RH

Christophe XHONNEUX annonce que l'effectif fédéral s'élève à 66,22 ETP, dont 55,22 CDI et 11 CDD et alternants au 31 octobre 2023.

Yannick POUHEY demande s'il sera possible d'avoir en janvier le nombre exact de CDD dédiés aux Jeux olympiques Paris 2024.

Christophe XHONNEUX répond par la positive et indique que ces éléments seront mis en exergue dans la présentation du budget 2024.

10. Numérique

Fabien RAFFOUX déclare que 25 % des engagements sont effectués avec le nouveau système et que la DSI mène une réflexion pour inciter les clubs à l'utilisation.

Il évoque ensuite la validation et la facturation des pass qui ne sont pas effectuées immédiatement par les clubs après leur émission, mais qui sont tout de même activés et utilisés par les titulaires. Dès lors, la Fédération demeure dans l'attente pour les refacturer aux Comités Régionaux.

Le Président annonce qu'un process relatif à ce flux financier sera établi par le Trésorier général et le Secrétaire général, puis soumis au Bureau Exécutif.

Fabien RAFFOUX indique que son service travaille actuellement sur la question du réseau Internet dans le cadre du déménagement temporaire de la FFC à l'IAT de Saint-Cyr.

IV. INTERVENTIONS DU PRÉSIDENT DE LA LNC, DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL ET DU MÉDECIN COORDONNATEUR DE LA MÉDECINE RÉGLEMENTAIRE

1. Président de la LNC

Xavier JAN aborde la mise en place de l'indemnité de formation et souhaite qu'une réunion technique entre la Ligue et la FFC soit organisée afin d'établir le processus relatif à l'appel de fonds auprès des équipes et leur redistribution. Il conviendrait par ailleurs de saisir l'UCI pour que soit instaurée une démarche visant à vérifier que toutes les équipes et tous les pays respectent cette nouvelle règle.

Lors du dernier Bureau Exécutif de la LNC, la question concernant les frais de transport liés aux accidents ayant lieu lors d'une compétition a été soulevée eu égard au vide juridique dans la réglementation UCI. Actuellement, il n'existe aucune règle concernant le coût d'évacuation des athlètes vers un hôpital, et il est arrivé que certains d'entre eux reçoivent directement la facture afférente. Aussi est-il essentiel que la FFC et la LNC saisissent l'UCI afin que soit mise en place une réglementation *ad hoc*.

En ce qui concerne la publication des épreuves au calendrier, la DNCG avait refusé en première instance l'inscription de deux épreuves (La Route d'Occitanie et le Grand prix de Tours). Ces dernières ayant régularisé leur situation, elles ont été finalement validées par le Conseil fédéral d'appel. Cependant, la Route d'Occitanie sera certainement dans l'obligation de réduire de plusieurs jours la durée de l'épreuve en raison d'un manque d'effectifs parmi les forces de police et de gendarmerie. En effet, en prévision de la tenue des Jeux olympiques et paralympiques, nombre d'entre eux seront en congé lors de cette épreuve qui aura lieu à la mi-juin.

S'agissant de la position de l'UCI concernant les sous-traitants, la Ligue partage les mêmes inquiétudes et interrogations des différentes fédérations de cyclisme à cause du manque de visibilité sur l'avenir. Il est absolument essentiel de maintenir les droits des athlètes ainsi que la motivation des sponsors à investir dans le cyclisme.

Le Président confirme la nécessité de convoquer une réunion entre les Secrétaires et les Trésoriers généraux respectifs de la FFC et de la LNC afin d'aborder les points techniques communs aux deux institutions.

2. Médecin coordonnateur de la médecine réglementaire

Éric MEINADIER rappelle que la FFC a modifié les conditions d'accès médicales aux compétitions à la suite de l'entrée en vigueur de la loi 2022 — 200 -296 du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France. En effet, l'article 23 de ladite loi spécifie que l'obtention de la licence et la participation à une compétition organisée ou autorisée par la Fédération peuvent être subordonnées à la présentation d'un certificat médical d'absence de contre-indication et qu'il appartient à chaque fédération de fixer les conditions dans lesquelles un certificat peut être exigé, sur avis de sa commission médicale.

Or, une proposition de loi visant à améliorer l'accès aux soins par l'engagement territorial des professionnels de santé est actuellement à l'étude. Cette loi qui a été adoptée par le Parlement, et qui est examinée par la Commission Mixte Paritaire, modifierait le Code du sport comme suit :

« I. – Pour les personnes majeures, et sans préjudice de l'article L. 231-2-3, l'obtention ou le renouvellement d'une licence, permettant ou non de participer aux compétitions organisées par une fédération sportive, est subordonné à l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif majeur. Lorsqu'une réponse au questionnaire de santé conduit à un examen médical, l'obtention ou le renouvellement de licence nécessite la production d'un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique sportive. »

Quant aux non-licenciés, le Code du sport est modifié comme suit :

« II. – Pour les personnes majeures non licenciées, et sans préjudice de l'article L. 231-2-3, l'inscription est subordonnée au renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif majeur. Lorsqu'une réponse au questionnaire de santé conduit à un examen médical, l'inscription à une compétition sportive nécessite la présentation d'un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique sportive. »

Si cette loi devait être validée avec un décret d'application, la FFC devra mener une nouvelle réflexion sur le changement de son questionnaire et sur la participation des non-licenciés aux épreuves de masse.

Nicolas ANDRÉ indique que la FFC a modifié le titre 16 relatif à la participation des non-licenciés aux épreuves de masse, titre qui stipule que la FFC ne reconnaît plus

aucune licence de fédération et qu'il est nécessaire de présenter un certificat médical pour participer aux cyclosporives. Or, cette mesure ne convient pas aux organisateurs, car elle constitue un frein aux engagements.

Yannick POUEY relève que de nouveaux changements dans la réglementation ne manqueront pas de perturber la lisibilité des textes et leur compréhension.

Il tient à préciser que les personnes souhaitant participer aux cyclosporives fédérales ont la possibilité de se licencier à la Fédération : il n'existe aucun frein à leur adhésion, laquelle facilite de fait leur participation.

Un échange intervient entre les participants à l'issue duquel le Bureau Exécutif annonce qu'il mènera une nouvelle réflexion sur les conditions d'accès médicales aux compétitions fédérales lorsque la loi visant à améliorer l'accès aux soins par l'engagement territorial des professionnels de santé sera validée par le décret d'application *ad hoc*. Dans cette attente, la réglementation de la FFC demeure inchangée.

3. Directeur technique national

Christophe MANIN annonce que le quota de la Route pour les Jeux olympiques Paris 2024 est acquis avec coureurs pour les hommes.

Le Championnat d'Europe de Cyclo-cross a vu les victoires suivantes :

- U19 Filles : Célia GÉRY.
- U19 Garçons : Aubin SPARFEL. De son côté, Jules SIMON a obtenu la troisième place.
- U23 : troisième place également pour Rémy LELANDAIS.

La réforme de la formation Éducateur/Éducatrice Piste-Route est ensuite abordée. Pour rappel, lors de sa séance de septembre, le Bureau Exécutif avait rejeté une première proposition, laquelle faisait suite à une demande des managers techniques territoriaux, des Comités Régionaux, des Comités Départementaux et des clubs qui souhaitaient une formation de Cyclo-cross.

Tenant compte de la nécessité d'inclure le Cyclo-cross dans la formation éducateur/éducatrice sans exclure la Piste, de respecter le volume et le prix afin d'accroître le nombre d'éducateurs, le groupe de travail dédié à cette réforme propose de modifier la formation comme suit :

- Maintien de la formation Éducateur/Éducatrice fédéral.e option Route et Piste :

Educateur fédéral Route Piste
2 jours de formation pour la Route, 1 jour et demi pour la piste (format actuel) + ½ journée découverte du Cyclocross

Cette formation serait programmée obligatoirement dans chaque région possédant un vélodrome couvert, soit un minima de 5 sessions par an. Ainsi, elle sera plus qualitative, car elle s'appuiera sur des équipements adaptés à la formation des éducateurs, sur des sites de référence appuyés de cadres techniques spécialistes.

Ces formations seront ouvertes à tous les éducateurs et à toutes les éducatrices, quelle que soit leur région d'origine. Concernant les autres régions, la coordination du calendrier de formation les incitera à organiser des sessions régionales ou par interrégion.

- Création d'un diplôme Educateur/Éducatrice Route-Cyclo-cross selon le format suivant :

Educateur fédéral Route Cyclo-Cross
2 jours de formation pour la Route, 1 jour et demi pour le Cyclo-cross+ ½ journée découverte du Piste

La demi-journée de formation concernant la Piste permettra ainsi à tous les éducateurs et éducatrices d'être sensibilisé.e.s à cette activité et d'acquérir les fondamentaux techniques de la discipline.

Les contenus en Cyclo-cross répondront aux demandes locales et permettront de former les éducateurs de club à la spécificité de l'activité notamment en matière sécurité.

Remarques particulières :

- Ces deux dispositifs conduisent à une augmentation de trois heures de formation.
- Chaque dispositif permet de former les éducateurs et éducatrices aux spécificités de chacune des disciplines.
- En répondant aux besoins des clubs, ils permettent de stabiliser le volume de formation sur la Piste, notamment en exploitant davantage les infrastructures existantes.
- Le volume d'éducateurs/éducatrices formé.e.s devrait être plus important, renfonçant ainsi la capacité d'accueil des jeunes en club, permettant ainsi de mieux répondre à l'engouement pour le cyclo-cross par une montée en gamme de l'expertise technique des éducateurs et des éducatrices.

Marie-Françoise POTEREAU souhaite que des leviers soient mis en place — comme la prise en charge financière par les Comités Régionaux — pour que cette formation compte chaque session un quota minimal de femmes, afin de soutenir la féminisation du cyclisme, sujet porté par le ministère des Sports et la Commission européenne. Il

est absolument essentiel que la FFC soit proactive sur cette thématique avec des mesures incitatives.

Yannick POUHEY propose qu'une communication soit directement diffusée auprès des licenciées concernant le plan de formation mis en place dans leur région.

Marie-Françoise POTEREAU souscrit à cette idée et propose que cette formation soit aussi proposée au collectif d'Ambassadrices de la FFC. Il importe que les informations sur les formations existant au sein de la Fédération soient très largement diffusées auprès du public féminin.

Yannick POUHEY adresse ses remerciements à la DTN pour le travail effectué sur formation Éducateur/Éducatrice fédéral.e Route-Piste qui constitue une évolution très positive.

Il met aux voix la proposition de la DTN visant à modifier la formation Éducateur/Éducatrice fédéral.e Route-Piste.

La proposition est approuvée à l'unanimité des votants.

Christophe MANIN annonce que la DTN sera en séminaire du 19 au 22 décembre 2023 à Fond Romeu, avec pour thème principal, la préparation des Jeux olympiques Paris 2024. Trois ateliers seront également proposés :

- Un atelier sur la rénovation du diplôme.
- Un atelier sur les disciplines fédérales avec une projection sur les Championnats du monde 2027.
- Un atelier sur féminisation et la diversification des métiers.

V. PLAN DE FÉMINISATION

Ce point est reporté.

VI. COMMISSIONS

1. Piste

Yannick POUHEY indique que depuis plusieurs saisons la Commission Nationale Piste reçoit des demandes d'équipes françaises souhaitant obtenir un label UCI Piste. Pour rappel, la France bénéficie de trois labels par an, excepté en 2022/2023 où elle a reçu quatre labels pour trois équipes masculines et à une équipe entièrement féminine à la suite d'une demande de dérogation.

Pour la saison 2023/2024, la Commission Nationale Piste propose la validation de l'enregistrement des trois Teams suivantes auprès de l'UCI :

- US Créteil.
- Track Team Arc Alpin.

- Alltricks Sprinteur Club Féminin.

Le Président met aux voix la proposition de la Commission Nationale Piste visant à valider l'enregistrement des Teams US Créteil, Track Team Arc Alpin et Alltricks Sprinteur Club Féminin.

L'enregistrement des Teams US Créteil, Track Team Arc Alpin et Alltricks Sprinteur Club Féminin est approuvé à l'unanimité des votants.

2. Route

Nicolas ANDRÉ évoque le classement des structures Route labellisées et tient à remercier la DSI pour la mise en place de l'automatisation partielle des données qui a été d'une aide précieuse pour le comptage des points. Pour autant, la saisie des résultats des épreuves qui incombe aux Comités Régionaux demeure assez problématique.

La liste des structures Hommes et des structures Femmes admissibles pour la prochaine biennale est ensuite présentée (cf. annexe). Il est précisé que ce classement a été réalisé uniquement sur des critères d'admissibilité sportive.

La CACG et la FFC doivent encore valider les dossiers déposés par niveaux sur les autres critères des guides d'engagement et les effectifs prévisionnels de clubs estimés avant étude sont les suivants :

- Hommes N1 : 22 équipes.
- Hommes N2 : 24 équipes.
- Hommes N3 : entre 25 et 27 équipes.
- Femmes N1 : 8/9 équipes.
- Femmes N2 : 18 équipes.

Ce classement sera diffusé ce jour et mis en ligne sur le site Internet de la FFC.

Par ailleurs, la DERS effectuera une communication en direction des structures au sujet de la notion d'effectif déclaré afin que les règles afférentes soient parfaitement claires.

Le Président confirme que cette notion est à la fois logique et déterminante dans la mesure où elle conditionne plusieurs éléments, notamment pour les clubs.

Gilles DA COSTA regrette que les résultats peinent à remonter et souligne qu'il est nécessaire de travailler diligemment à la digitalisation du système.

Fabien RAFFOUX assure que cette digitalisation existe, mais qu'aucune règle ne précise à qui incombe la réalisation de l'action associée. Aussi, il conviendrait de définir les personnes en charge de cette action et de l'explicitier clairement dans la réglementation.

Yannick POUHEY signale que la règle est la même depuis toujours : il appartient aux Comités Régionaux de valider les résultats des épreuves ayant lieu sur leur territoire qui leur sont transmis par les arbitres.

Le Président indique que cette règle doit dorénavant figurer explicitement dans la réglementation.

VII. DÉVELOPPEMENT, MARKETING ET COMMUNICATION

Patrick CLUZAUD déclare que le service Marketing travaille actuellement au renouvellement des contrats avec un an d'avance en raison des Jeux olympiques qui se tiendront en 2024.

La Fondation CIC soutiendra l'opération de mécénat lancée par la fondation de la FFC récemment lancée — Fondation France Vélà — portant sur le développement du cyclisme féminin en direction des clubs. Au total, 29 clubs ont été retenus pour une enveloppe globale de 83 500 €. Ce mécénat représente une excellente nouvelle pour le développement du cyclisme féminin.

Yannick POUHEY sollicite des précisions concernant le contrat de partenariat avec Skoda.

Patrick CLUZAUD explicite que le contexte de ce contrat a été particulièrement complexe. Il espère que l'année 2024 sera plus fluide.

Il relate ensuite la rupture anticipée du contrat liant la FFC et la société de Gilbert Ysern, qui fait suite à l'intégration en interne de la fonction marketing, intégration pilotée par Ludivine DESMONTS-MORNET et qui a donné lieu à deux nouveaux partenariats, parmi lesquels figure Facom. Cette rupture, qui interviendra à la fin de l'année 2025, permettra une économie à la fin de l'exercice 2025.

Ludivine DESMONTS-MORNET évoque la campagne Génération Cyclistes et expose son bilan comme suit :

- La campagne était présente sur Facebook, Instagram et TikTok.
- Cette campagne a généré 50 000 visites sur le site Génération Cyclistes, soit un afflux de visibilité important par rapport aux années précédentes.

Les nouveaux sites Internet de la FFC sont en ligne avec la « dispatch page » qui permet aux visiteurs de cliquer sur des sites plus ciblés tels que :

- Le site à destination du grand public et des pratiquants.
- Le site fédéral à destination des clubs et des comités.
- Le site à destination des collectivités et entreprises.
- Le site de l'INF.

Ces nouveaux sites permettront une stratégie plus pertinente avec des contenus plus ciblés pour les différents acteurs fédéraux. Une présentation sera effectuée aux dirigeants des clubs jeudi 16 novembre 2023, et une communication plus générale sera effectuée dans quelques semaines afin d'explicitier clairement la structure de ces sites, ainsi que la répartition des informations.

Une procédure sera parfaitement définie pour les mises à jour, les ajouts de pages ou de contenu, etc. au travers d'un formulaire qui devra être rempli, puis envoyé obligatoirement au service Communication qui validera le principe de la demande et l'espace où les informations afférentes devront apparaître. Aucune demande envoyée par email ne sera prise en compte.

Les trois journées consacrées à la création de contenu (photos et vidéos) pour les Jeux olympiques Paris 2024 auront lieu les 23 et 24 novembre, ainsi que le 7 décembre 2023. Quarante athlètes seront présents, ainsi que certains journalistes et les équipes du CNOSF. À noter également la présence de la ministre des Sports qui passera lors de la première journée de cette opération.

Le séminaire de l'équipe Communication et Marketing aura lieu les 11 et 12 décembre au Centre national de rugby de Marcoussis. Il s'agira pour l'équipe de travailler sur l'année 2024.

VIII. POINT PARIS 2024

Marie-Françoise POTEREAU spécifie que la phase concernant le tri et le contrôle des volontaires est en cours, notamment en ce qui concerne le parcours de la flamme.

Les tenues officielles seront présentées aux présidents des fédérations par Tony ESTANGUET dans le courant du mois de décembre.

Le parcours de la flamme handisport a été dévoilé vendredi 10 novembre.

À noter que dans le cadre de la présentation des vœux du Président CALLOT aux équipes fédérales, un point concernant les différents dossiers liés aux Jeux olympiques Paris 2024 sera effectué.

IX. FINANCES

Gilles DA COSTA aborde le rapprochement budgétaire et rappelle que le point de passage devait s'établir à -313 k€. Or, il s'établit à -6 k€ alors que le budget voté s'élève à -259 k€. Cependant, des dispositions sont encore à prendre dans la fin de gestion de l'exercice, notamment les provisions et la rupture anticipée du contrat avec l'agence Ysern.

Eu égard à ces différents éléments, il est peu probable que le résultat final soit positif ni même à l'équilibre. La situation du budget 2023 se révèle en conséquence plus tendue que celle des années précédentes.

Si le résultat favorable provient de la Vie associative, du service Communication et de la DERS, le résultat défavorable provient quant à lui de la DTN qui est en retrait par rapport au résultat prévisionnel notamment en raison du coût de véhicules et de l'accroissement du parc ; du coût des déplacements routiers et aériens et de l'écart concernant les subventions attribuées au dispositif Génération Vélo.

À noter que les produits liés aux partenariats sont à la hausse.

En revanche, des éléments non budgétés ont d'ores et déjà été identifiés et auront un impact sur le résultat. Il s'agit du risque de non-règlement de certaines factures relatives à des épreuves organisées :

- 42 k€ dus par la région Île-de-France sur les Championnats du monde Piste 2022 ;
- 27 k€ sur les Championnats de France Cyclo-cross Liévin 2022 ;
- 171 k€ sur les Championnats de France Route de Cassel.

Soit un enjeu portant sur 240 k€. Un provisionnement partiel ou total selon le degré de risque pourrait être fait sur clôture 2023.

À l'aune de ces risques, il est rappelé que les conventions doivent être impérativement signées avec les collectivités locales et non avec des associations ou autres comités d'organisation dont la pérennité n'est pas assurée.

Patrick CLUZAUD s'enquiert des recours possibles pour que la FFC récupère les subventions dues.

Le Président indique que la Fédération fera valoir ses droits au travers de tous les recours existants et qu'elle se retournera également contre les personnes physiques concernées. Elle entend se saisir de toutes les voies légales, car il n'est pas admissible qu'elle soit victime de telles pratiques. Le Président rappelle sa commande pour que tous les principaux contrats d'organisation soient gérés en intégrant une relation directe FFC — Collectivités qui portent le financement.

Gilles DA COSTA évoque ensuite le budget 2024 qui a été présenté à la Commission des finances, laquelle a émis un avis favorable. Néanmoins, il souligne que ce budget a été particulièrement difficile à construire du fait de la tenue des Jeux olympiques Paris 2024.

Une fois tous les éléments pris en compte, le budget accuse un déséquilibre de 285 610 euros, soit un budget assez proche de celui de 2023.

Les fonds propres de la Fédération s'élevant à 1,7 million d'euros, et le résultat 2023 ne venant pas substantiellement les réduire, la FFC peut présenter pour 2024 un budget en déséquilibre tout en respectant les règles prudentielles internes qu'elle s'est fixées.

La tension évoquée précédemment affecte inévitablement la trésorerie fédérale en fin de gestion : le dernier trimestre correspond à la période où sont enclenchées toutes les charges, tandis que les principaux produits sont perçus dans le courant du premier trimestre. Pour autant, la FFC n'a pas eu à recourir à une ligne de trésorerie bancaire, situation qu'il est préférable d'éviter eu égard à l'augmentation des taux d'intérêt.

La tenue des Jeux olympiques va clairement engendrer des dépenses supplémentaires, notamment sur le plan sportif (DTN) et sur le plan de la communication dont les enjeux sont indéniables au regard de l'exposition du cyclisme durant cette période.

Le tarif des licences a été réévalué de 2 euros, mais cette augmentation est répartie équitablement entre les Comités Régionaux et la FFC (1 euro pour les Comités Régionaux et 1 euro pour la Fédération).

L'activité de la DERS étant fortement dynamisée par les Jeux olympiques, elle apportera un produit exceptionnel à la Fédération directement lié à la rémunération générée par la participation au consortium d'organisation des épreuves cyclistes.

À noter la disparition de France Cyclisme dans le budget 2024.

SERVICES GÉNÉRAUX

La création d'un poste Services généraux/logistiques entraîne une augmentation des charges.

Le produit exceptionnel observé en 2023 en raison de l'affectation de 140 k€ issus de la caisse de secours amateurs (sommes dont l'antériorité sera supérieure à 5 ans) ne pourra pas être constaté en 2024 puisque seuls 7 k€ seront repris sur l'année supplémentaire pour rester à 5 ans d'antériorité.

S'agissant des ressources de base, elles augmentent de 113 k€.

- Les affiliations : une part de ce produit était précédemment affectée à France Cyclisme, elle revient dans l'équilibre général avec l'arrêt de la publication.
- Les assurances refacturées augmentent du fait de la dernière partie de la hausse du coût de l'assurance (2/12^e) qui est répercutée.
- Les licences sont calculées sur une hypothèse à 108 500 licenciés (conforme à l'hypothèse tarification et au niveau 2023).

DTN

Dans le cadre du budget rectificatif 2023, la subvention fédérale vers la DTN s'élevait à 2 917 k€ versus 3 461 k€ prévus pour 2024. Cette évolution témoigne de la hausse

des moyens fédéraux pour renforcer la performance sportive, la Relève et le développement.

Ainsi :

- Les dépenses relatives au plan de performance augmentent de 238 k€ en raison de l'impact sportif des Jeux olympiques.
- Il en est de même pour le développement associatif dont les dépenses connaissent une hausse de 177 k€.

Quant au résultat sur l'INF, il est sensiblement dégradé (-28 k€) en raison des Jeux olympiques : les d'athlètes demandeurs et les encadrants seraient en effet moins disponibles, mais il conviendra de mener une réflexion plus approfondie sur ce sujet.

DERS

Pour rappel, les activités de la DERS sont essentiellement événementielles, mais une de la masse salariale est affectée à la réglementation sportive. Aussi, une part des moyens humains contribue à la vie de commissions, à la préparation de la réglementation et à ses évolutions.

Le budget passe de -805 k€ en 2023 à -330 k€ en 2024. Malgré un produit exceptionnel lié aux Jeux olympiques Paris 2024, le résultat demeure négatif, mais il s'améliore. Le résultat des Jeux olympiques devrait se situer positivement entre 600 k€ et 800 k€.

À noter une érosion financière des résultats des épreuves Championnats de France et organisations officielles, probablement en raison des effets de l'inflation. En conséquence, il convient de porter une vigilance toute particulière sur ce point.

Au regard de cette situation, des efforts ont été demandés à la DERS.

AUTRES ACTIVITÉS COMMERCIALES

Les charges de personnels sont en hausse (+87 k€) du fait du transfert des charges de personnels anciennement sur France Cyclisme (68 k€) et du recrutement d'un CDD Community manager en renfort pour l'année des Jeux olympiques (38 k€).

Il convient de noter une hausse des produits liés au sponsoring à la faveur de nouveaux partenariats, tels que Facom.

S'agissant du développement de la DTN, il est en nette amélioration (143 k€).

MASSE SALARIALE

La masse salariale 2024 budgétée s'élève à 4 895 k€. Elle progresse de 394 k€, soit 8,9 % par rapport à la masse salariale du budget rectificatif 2023. Toutefois, cette

masse tient compte d'un périmètre différent puisqu'elle intègre les CDD pris en conséquence de la prestation réalisée pour les Jeux olympiques, ainsi qu'un volant de primes sur ce même sujet. Déduction faite de cet impact évalué à 277 k€, la masse salariale est ramenée à 4 617 k€, soit +117 k€ (+2,6 %).

INVESTISSEMENTS

Les investissements seront assez faibles en 2024 : ils s'élèvent à 355 k€ et se répartissent principalement comme suit :

- 200 k€ pour Trappes en lien avec les travaux de sécurisation du site et les travaux d'ingénierie.
- 68 k€ pour DSI et Web.
- 32 k€ DERS sur divers matériels.
- 20 k€ sur la DTN (hors développement).

Gilles DA COSTA tient à souligner que le budget 2024 est celui d'une année olympique avec les caractéristiques *ad hoc*, à savoir une mobilisation pour permettre d'accompagner les athlètes vers les médailles olympiques et de valoriser les résultats pour le cyclisme français, avec l'ambition d'améliorer l'image et l'attractivité de la FFC. Il présente donc un effort particulier pour le volet sportif porté par la DTN, et les besoins de communication associés.

En théorie, en supposant une activité classique sur les autres secteurs de la FFC (associatif, événements, partenariats), le résultat devrait être beaucoup plus défavorable que les autres années.

Celui-ci est toutefois maîtrisé par plusieurs phénomènes conjugués tels que :

- La prestation pour l'organisation des Jeux olympiques Paris 2024 (résultat compris entre 600 et 800 k€).
- Des produits exceptionnels (50 000 €), et le remboursement progressif de la dette du comité IDF (30 000 €).
- L'arrivée de nouveaux partenariats.

À la faveur de ces conditions, la proposition d'équilibre du budget 2024 s'établit à -285 610 €. En conséquence, elle est comparable au budget 2023 (-259 k€), et ce, en dépit d'un effet inflation impactant.

Pour autant la prudence est de mise, pour les raisons suivantes :

- Le risque d'une application d'un taux de TVA sur la mise à disposition des équipements par SQY est identifié (180 k€). Pour rappel, les 2/3 des activités

fédérales relèvent du secteur associatif et ne sont pas en conséquence assujettis à la TVA. De fait, la Fédération ne peut la récupérer.

- Le secteur développement de la DTN peine à « rentabiliser » certains produits ou à en assurer sa reprise par les territoires.
- Le bilan des championnats nationaux et des épreuves officielles se dégrade.
- Les perspectives 2025 et 2026 doivent intégrer le fait que les produits exceptionnels JOP de Paris relèvent d'un « tir unique ».
- Le risque d'un désengagement des financements publics (ANS notamment) post Jeux olympiques et paralympiques.

Aussi, il convient de porter le regard sur une vision pluriannuelle en élaborant ce budget 2024, et de prendre en compte :

- Pour 2025 : la tenue des championnats du monde de Cyclo-cross et du Championnat d'Europe Route devrait produire un résultat à nouveau exceptionnel.
- Pour 2026 : les dossiers portés par France Vélo Événements permettront une distribution de résultats, comme les préparatifs aux Mondiaux 2027 en Haute-Savoie conduiront à un engagement progressivement rémunéré de la FFC,
- En 2027 : cet événement devrait également assurer un niveau de ressources significatif.

Le modèle économique de la FFC est donc appelé à évoluer sensiblement.

Dans ce contexte, les résultats aux Jeux olympiques, la relation aux territoires, la maîtrise de la masse salariale, et le bilan de nos organisations FFC sont des facteurs de réussite indéniables.

Yannick POUÉY signale que la situation post année olympique sera certainement particulièrement difficile eu égard aux difficultés rencontrées par l'État et les collectivités à maintenir leurs budgets. Aussi, est-il essentiel d'anticiper l'organisation d'événements internationaux sur le territoire français (exemple : Coupe du monde Piste) dans la mesure où les candidatures doivent être déposées plusieurs années à l'avance.

Patrick CLUZAUD regrette que la FFC soit dans l'obligation d'aller chercher constamment des produits exceptionnels pour réussir à maintenir son budget. Il salue les efforts et la vision du Président CALLOT qui ont permis à la FFC de concourir à l'organisation des Jeux olympiques Paris 2024, organisation qui lui offre un complément de revenus non négligeables. Pour autant, ledit complément n'a pas permis un montage plus aisé du budget 2024. Au regard de cette situation, il est

important que la FFC mène une étude approfondie sur chacune de ses actions afin d'en appréhender leur rentabilité.

En outre, eu égard aux budgets et au nombre de salariés, il est absolument essentiel de mener de nouveau une réflexion sur le recrutement d'un directeur général qui aurait une vision globale de toutes les directions et qui déchargerait le Président CALLOT. Il importe de réfléchir à une nouvelle organisation interne.

Gilles DA COSTA explique que ce sujet a été abordé lors de la construction du budget 2024, mais que la décision n'a pas été actée en raison notamment du délai assez long que requiert un tel recrutement (environ six mois), des élections fédérales qui auront lieu fin 2024 — il importe que le prochain exécutif fasse lui-même ce choix — et du budget qu'un tel poste induit.

Il fait valoir l'implication indéniable des élus du Bureau Exécutif ainsi que celle du personnel fédéral qui s'investissent sans compter pour la FFC, qui doit dans sa responsabilité d'employeur être extrêmement vigilante sur ce point.

Éric JACOTÉ remarque que l'année 2023 a vu l'arrivée de trois nouvelles disciplines (E-Cycling, Pump Track et Gravel) qui ajoute une charge de travail supplémentaire.

Ludivine DESMONTS-MORNET tient à saluer la forte progression du budget dédié à la communication pour 2024 alors que les contraintes budgétaires étaient considérables. La direction Communication est pleinement consciente des efforts que cet arbitrage a nécessités.

Un débat sur la rentabilité de l'INF termine ces échanges.

Le Secrétaire Général met aux voix le budget 2024 présenté par le Trésorier général.

Le budget 2024 est approuvé à l'unanimité des votants.

Gilles DA COSTA adresse ses remerciements à Christophe XHONNEUX et aux équipes fédérales pour leur contribution précieuse à l'élaboration du budget 2024.

Il aborde ensuite la question de la tarification des droits d'engagement pour les coureurs Access dans les disciplines autres que la Route et explique qu'il conviendra de clarifier ce point dans la tarification et d'y ajouter une note explicative à l'intention des Comités Régionaux.

X. CONGRÈS FÉDÉRAL

Yannick POUHEY indique que l'organisation du prochain Congrès fédéral qui se tiendra à Hazebrouck du 23 au 25 février 2024 se poursuit.

Il expose les thèmes proposés pour les ateliers qui se tiendront durant ces deux jours :

- La discipline Route pour appréhender ses différentes évolutions.

- La DTN et le développement pour expliquer les actions mises en place dans les territoires, saisir les résultats qui en découlent et effectuer un état des lieux desdites actions. À noter que les enjeux relatifs au développement du cyclisme féminin seront également abordés dans cet atelier.
- Les statuts et le règlement intérieur.
- L'éthique dans le sport, avec un chapitre sur les violences préparé de concert avec la direction juridique.

Le Président précise que le projet « Elles arrivent » sera présenté lors des Assises des Comités Départementaux.

Marie-Françoise POTEREAU explique qu'il est absolument nécessaire que les régions soient sensibilisées à la féminisation de leurs délégués.

Le Président indique qu'une information dans ce sens sera faite lors du prochain CNPR. S'agissant des thèmes des ateliers, les élus sont invités à faire remonter leurs idées avant le prochain Bureau Exécutif.

XI. CONSEIL NATIONAL DES PRÉSIDENTS DES COMITÉS RÉGIONAUX 24 ET 25 NOVEMBRE 2023

Le Président expose l'ordre du jour du CNPR des 24 et 25 novembre 2023 comme suit :

1. Réforme des licences et de l'activité.
2. DTN et développement.
3. Bilan de la formation fédérale.
4. Billetterie populaire.
5. Projet « Elles arrivent ».
6. Nouveau site Internet.
7. Règlement intérieur.
8. Finances.
9. Route.
10. Affinitaires.
11. Questions diverses.

Christophe MANIN déclare que l'inauguration du pôle France Cyclisme Outre-mer à Bourges aura lieu après le CNPR et que tous les présidents des Comités Régionaux sont invités à s'y rendre, notamment les présidents des comités ultramarins.

Le Président ajoute que les membres du Bureau Exécutif sont également invités à cet événement auquel assistera la ministre des Sports.

XII. ÉPREUVES OFFICIELLES

Nicolas ANDRÉ propose à l'attribution pour 2024 les épreuves suivantes :

2024

Route

Coupe de France N1

- Tour des 4B Sud Charente (épreuve en ligne), Nouvelle-Aquitaine, le 10 mars 2024 (changement de date en accord avec les deux parties).
- Caux Tour — Trophée Philippe Anquetil — Souvenir André Mallet (épreuve en circuit), Normandie, le 23 juin 2024 (changement de date en accord avec les deux parties).

FFC Trophée Label d'Or

- Étape Sanfloraine, Auvergne-Rhône-Alpes, le 11 août 2024.
- L'Héraultaise Roger Pigeon, Occitanie, les 6 et 7 avril 2024.
- L'Ariégeoise, Occitanie, le 29 juin 2024.
- Les Bosses de Provence, région Sud, le 22 septembre 2024.

Piste

Coupe de France U19

- Poitiers, Nouvelle Aquitaine, les 18 et 19 mai 2024.

2025

Cyclo-cross

Coupe de France

- La Citadelle du Château d'Oléron, Nouvelle-Aquitaine, novembre 2025.

Les attributions 2024 et 2025 susmentionnées sont validées à l'unanimité des votants.

Le Président sollicite des informations concernant la tenue d'un éventuel Championnat de France de Gravel.

Nicolas ANDRÉ déclare que la Commission Nationale de Gravel est favorable à la tenue d'un Championnat de France dès 2024. Une réflexion est en cours s'agissant de la date — probablement un week-end de la seconde quinzaine de septembre — et du lieu.

XIII. QUESTIONS DIVERSES

Le Président évoque le marathon populaire organisé par le COJO qui se tiendra dans le cadre des Jeux olympiques Paris 2024 et qui comprendra deux courses : un marathon et une course de dix kilomètres. La FFC dispose de quatre dossards pour ses élus — les deux participantes et les deux participants ont été tirés au sort lors du Conseil Fédéral du mois d'octobre — et de six dossards pour les cadres techniques et les salariés.

Il invite Line DA COSTA — alternante auprès de Magali DELLA SCHIAVA et Ludivine DESMONTS-MORNET — à tirer au sort le nom des six personnes parmi celles qui se sont portées volontaires pour participer à ces épreuves.

À l'issue du tirage au sort, Jérôme KRIER, Alexandre URBAIN et Céline BOUTON sont sélectionnés pour porter le dossard fédéral lors du marathon, tandis que Marine STRAPASSON, Marius LOUVET et Anne-Marie CLOAREC sont sélectionnés pour l'épreuve du 10 kilomètres.

Le Président adresse tous ses vœux de réussite aux participants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 heures 15.

La prochaine réunion est prévue le mardi 19 décembre 2023.

Le Président

Le Secrétaire général

Michel CALLOT

Yannick POUÉY